

Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international

Allaire G.

in

Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.).
Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89

2009

pages 53-65

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801080>

To cite this article / Pour citer cet article

Allaire G. **Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international**. In : Tekelioglu Y. (ed.), Ilbert H. (ed.), Tozanli S. (ed.). *Les produits de terroir, les indications géographiques et le développement local durable des pays méditerranéens*. Montpellier : CIHEAM, 2009. p. 53-65 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 89)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Diversité des Indications Géographiques et positionnement dans le nouveau régime de commerce international

Gilles Allaire (INRA)

Coordinateur du projet Siner-gi^{1 2}

Résumé. En une décennie, deux changements principaux ont transformé l'économie politique des indications géographiques (IG), l'un lié au marché avec la globalisation et l'autre aux politiques publiques dans le contexte qui suit la création de l'OMC. Cette dynamique s'inscrit dans un mouvement général de réforme des politiques agricoles (suppression de la réglementation publique des prix agricoles) et de définition de politiques rurales et de développement régional. L'extension géographique des initiatives dans les différents Suds a introduit de nouvelles préoccupations et de nouvelles justifications autour de la mise en œuvre du standard IG comme instrument de politique publique pour la fourniture de biens publics locaux, régionaux ou globaux pour le développement rural, la sécurité alimentaire et la biodiversité. Après avoir présenté les principaux résultats du projet Siner-gi (2005-2008), ce texte présente une analyse du nouveau régime de marché en illustrant l'analyse par le positionnement des cas étudiés dans ce projet.

Mots-clés. Indication géographique - Commerce international – Projet.

Diversity in geographical indications and positioning in the new international trade regime

Abstract. *In a decade, two main changes have transformed the Geographical Indication (GI) political economy: the first related to the market globalisation and the second to public policies in the context following the WTO creation. These changes are inscribed in the general trade of the reform of agricultural policies (prices regulation) and definition and extension of rural and regional policies. This geographical extension of GI-related initiatives introduced new concerns for the implementation of that standard as a tool for global or regional public goods provision of rural development and biodiversity. After presenting the main results of the SINER_GI project, this text analyzes the new market regime implications and positions the project case studies.*

Keywords. *Geographical indications - International trade – Project.*

I – Introduction

En une décennie, deux changements principaux, l'un lié au marché et l'autre aux politiques agricoles et de développement rural, ont transformé l'économie politique des indications géographiques (IG). Du côté du marché, les indications géographiques circulent dans de nouveaux réseaux, participant à un marché étendu par l'internationalisation des filières agroalimentaires et différencié par divers dispositifs de normes collectives, privés et publiques, relatifs aux questions de qualité (ce que l'on appelle des standards de qualité). Ce développement d'une variété de labels ou de standards et la globalisation des marchés agroalimentaires conduisent autant les systèmes de production IG stabilisés que les nouveaux à une confrontation avec des problématiques d'accroissement d'échelle (*scaling up*) et de conception de la qualité. Un nouveau régime de concurrence internationale est en train d'émerger, dans lequel différents types d'organismes en charge de la fixation de normes proposent des conventions internationales pour la différenciation et la régulation des marchés agroalimentaires. De l'autre côté, au niveau de la coordination et de la confrontation des

politiques au niveau international, le principal facteur est la mise en œuvre des accords ADPIC de 1994, qui a étendu le nombre de pays mettant en application des dispositifs IG, en particulier parmi les pays du Sud. Cette dynamique s'inscrit dans le mouvement général de réforme des politiques agricoles (suppression de la réglementation publique des prix agricoles) et de définition de politiques rurales et de développement régional. L'extension géographique des initiatives GI dans les différents Suds a introduit de nouvelles préoccupations et de nouvelles justifications autour de la mise en œuvre de cette norme comme instrument de politique publique pour la fourniture de biens publics locaux, régionaux ou globaux pour le développement rural, la sécurité alimentaire et la biodiversité. Par conséquent, de nouveaux aspects du débat international sur les indications géographiques sont actuellement en développement.

Après avoir présenté les principaux résultats du projet Siner-gi (I), nous présenterons une analyse du nouveau régime de marché (II) et nous positionnerons les cas étudiés (III).

II – Les principaux résultats du projet Siner-gi

L'inventaire des indications géographiques dans un grand nombre de pays et les études de cas menées dans différents contextes géopolitiques ont démontré la pluralité des dimensions des systèmes IG : la technologie et la procédure de qualification des produits, la structure du marché, l'organisation de la filière, les politiques d'appui aux IG, le régime de propriété et les structures de gouvernance. Prenant en compte les biens publics tels que le patrimoine culturel, la confiance des consommateurs dans le système alimentaire ; et dans certains cas, la biodiversité et les paysages, les pratiques agricoles durables, le renforcement de l'agriculture familiale..., les indications géographiques sont apparues dans les études de cas de Siner-gi comme pouvant être regardées avec grand intérêt dans les pays hors de l'Union Européenne, et comme offrant des opportunités dans les processus sociaux de développement local. Les résultats de Siner-gi, après un examen comparatif à l'échelle mondiale indiquent que, bien que le nombre des IG dans les pays tiers (hors UE) reste relativement faible, il ne cesse de croître et que de nombreux processus de définition et de mise en place des IG sont actuellement en cours en Asie, en Amérique du Nord et du Sud et dans une moindre mesure en Afrique.

La plupart des initiatives publiques en faveur des IG ont été prises en conformité avec les accords ADPIC et si dans les premiers temps et pour certains pays, il ne s'agissait que d'une conformité formelle aux règles de l'OMC, ces dynamiques soutenues notamment par le OMPI, la FAO et les accords de coopération européens (France, Italie, Espagne plus particulièrement) visent généralement à intégrer cet outil dans des stratégies nationales de développement. Ces stratégies sont différentes selon les pays et cela notamment en fonction des institutions engagées dans la mise en œuvre de cet outil et dans un apprentissage institutionnel : Offices de la propriété intellectuelle, Ministères de l'agriculture ou du développement rural et les agences de recherche et d'appui au développement, université (projets de recherche et de développement), organisations entrepreneuriales et professionnelles, syndicats et associations paysannes... Ce processus d'appropriation de l'outil IG dans de nouveaux contextes (y compris dans les pays de l'Est de l'Europe, les pays méditerranéens ou la Turquie...), conduit à des stratégies et des arrangements productifs originaux plutôt qu'à un décalque d'un modèle européen, qui serait d'ailleurs introuvable, tant la diversité des systèmes de qualité liée à l'origine sont en Europe même très divers. D'autres formes de différenciation des marchés qui passent d'une façon ou d'une autre par une référence à l'origine sont issues d'initiatives locales qui s'appuient sur des logiques de marques collective ou bien sur la reconnaissance de patrimoines culturels associés à des territoires. Il n'est donc plus possible de dire que la question des IG est un sujet européen-centré ou une réalité limitée à l'Europe, et qu'elle concerne en premier lieu un vieux différend doctrinaire entre les États-Unis et l'Europe sur la propriété intellectuelle. Alors que les dispositions publiques légales ne sont pas toujours réellement en usage, il existe une préoccupation et une implication croissante des politiques

publiques, dans le but de protéger, de réglementer, de renforcer les initiatives locales autour de la reconnaissance de produits en rapport avec une origine et de favoriser l'ancrage territorial de la production. Il apparaît clairement qu'un ensemble diversifié d'instruments de politique publique est utilisé à cette fin par les gouvernements et les acteurs professionnels, à différents niveaux (mondial, régional, national et local), ce qui soulève la question de leur intégration.

Les initiatives collectives et commerciales qui utilisent les dénominations d'origine comme des actifs, bénéficient de niveaux de soutien assez variés dans les pays tiers, comme au sein de l'Europe, par les entreprises privées, par les associations professionnelles locales, régionales ou nationales, par des politiques publiques, des programmes d'aide internationale et les ONG. Ces initiatives apparaissent généralement combinées avec d'autres stratégies de promotion et dispositifs d'assurance qualité par les acteurs commerciaux dans un régime de différenciation du marché, qui tend à se développer. Leur légitimité est soutenue par diverses valeurs politiques, exprimées notamment par la gouvernance territoriale et communautaire de ces initiatives. Par conséquent, un débat existe entre les experts et dans le public quant à la meilleure gouvernance pour les systèmes IG, en particulier en relation avec la valorisation des ressources spécifiques locales. En elle-même, l'existence de normes marchandes ne peut pas valoriser les spécificités (qui sont liées à la création d'une d'identité...) et ne peut pas activer la dynamique collective fondée sur les acteurs locaux et sur la valorisation des ressources spécifiques locales, mais les normes et la protection peuvent permettre ces dynamiques. Les politiques relatives aux IG et la dynamique des marchés de produits IG se rapportent à trois types d'enjeux politiques : les IG comme noms ou identifiants par rapport auxquels sont liés des droits de propriété intellectuelle; les processus de qualification marchande des produits IG, ce qui concerne le fonctionnement du marché et les mécanismes de réputation qui sont en jeu dans l'économie des IG ; l'économie politique des IG et les diverses justifications publiques pour soutenir les IG (réglementations commerciales, développement régional, biodiversité et patrimoine culturel).

Les impacts des systèmes IG doivent être considérés en relation avec les objectifs de développement durable. En raison de la diversité des contextes géopolitiques, des dispositifs de protection des IG et des politiques de soutien nationales et compte tenu de la variété des modes de gouvernance des systèmes IG, des définitions de la qualité et des structures de marché, une diversité et une variabilité des impacts sur le développement rural de la mise en œuvre des systèmes IG est attendue. L'analyse des impacts doit donc être contextuelle. Pour répondre à cette problématique de diversité, une analyse comparative a été effectuée sur une douzaine de cas³ ; les principales forces motrices et les facteurs de pression ont été mis en évidence, à la fois en ce qui concerne la transformation des dispositifs institutionnels et l'économie des systèmes qualité. Ces forces motrices expriment les évolutions contemporaines du régime de commerce international : elles débouchent, en fonction de contextes géopolitiques, sur des pressions constitutives d'un régime de concurrence à l'échelle mondiale. Les réponses des acteurs, locaux ou nationaux, producteurs transformateurs, commerçants ou consommateurs, ont été analysées également selon une logique comparative. Ce cadre global permet d'examiner plusieurs scénarios concernant le nouveau régime de concurrence internationale, en considérant la reconnaissance de l'origine et les IG comme un instruments de différenciation des marchés, dans une situation où les normes privées et publiques jouent un rôle important dans la dynamique globale des marchés. La variabilité des impacts doit donc être analysée en fonction des scénarios, des contextes géopolitiques et des types de systèmes IG.

Les points suivants ont été identifiés comme critères pertinents pour établir des comparaisons et des évaluations:

Enjeux économiques : accès au marché, stabilisation/augmentation de la production, premium sur les prix, valeur ajoutée transmise aux producteurs locaux.

Enjeux sociaux : emploi local, mobilisation des populations locales, capital humain et capacités collectives, valeur culturelle et patrimoine.

Enjeux environnementaux : conservation de la diversité biologique, paysages, élevage extensif, préservation des ressources naturelles.

En outre, les règles de production en matière sanitaire et d'hygiène apparaissent comme un aspect important, comme un effet attendu potentiel du processus de reconnaissance des IG.

Pour les systèmes IG ou les dispositifs de protection établis, les impacts réels sont toujours complexes à identifier en raison de la combinaison de facteurs. Beaucoup d'études comparatives montrent la grande influence des facteurs généraux tels que le soutien par des politiques publiques et l'inscription dans des projets territoriaux et des mouvements sociaux. En outre, il est difficile de distinguer ce qui est dû à la protection juridique de ce qui provient des caractéristiques économiques du système IG. Concernant les systèmes IG en cours de constitution et non encore établis, il est impossible d'évaluer leur impact effectif. Il est seulement possible d'identifier et d'évaluer les facteurs qui pourraient potentiellement être touchés par le système IG ou le régime de protection. Mais la reconnaissance des impacts est une composante de l'implication positive des acteurs. En général, les impacts observés ou attendus des systèmes d'indications géographiques sont principalement liés aux questions économiques et sociales. Mais si les préoccupations économiques sont les seuls motifs de la mise en œuvre de l'initiative IG et des régimes de protection, il existe des risques cruciaux. Par exemple : une indication géographique enregistrée peut conduire à renforcer le pouvoir en faveur de l'acteur le plus puissant du système IG, et avoir des conséquences négatives pour les petits producteurs ; la délimitation de l'aire géographique et des contraintes techniques peut aussi avoir des effets négatifs par l'exclusion inéquitable de certains acteurs. Les coûts de certification additionnels peuvent également limiter les effets bénéfiques de la protection pour les petits exploitants, voire les exclure totalement ; le premium sur le prix peut être capté par des acteurs situés en dehors de la zone. A l'inverse, une vision élargie des initiatives IG, considérant les objectifs sociaux et environnementaux, peut être l'occasion de stimuler l'adoption d'outils de gestion collective et une stratégie commune au sein de la filière ; la définition de la zone géographique et la codification des pratiques techniques peuvent aider à la reconnaissance des actifs locaux (comme par exemple l'agro-biodiversité, les savoir-faire des producteurs et des transformateurs, etc.), tout en garantissant la confiance des consommateurs ; les processus de reconnaissance et de certification peuvent améliorer et élargir le marché résultant de l'obtention et aussi la distribution d'une rente territoriale. Une conception des droits de propriété intellectuelle en termes strictement économiques est en opposition avec une conception fondée sur la notion de patrimoine commun et incluant la connaissance ou les biens culturels. Cette seconde conception est en jeu dans la construction de politiques et de programmes spécifiques de développement rural.

III – Les IG dans les nouveaux régimes commerciaux et d'innovation

Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, des marchés de produits alimentaires font l'objet d'une réorientation dans le sens de la différenciation des services et des produits par le biais des attributs de qualité. Depuis les années 1980, de nombreux auteurs ont mis l'accent sur un « virage qualité » correspondant à l'augmentation de la variété des services alimentaires⁴. La différenciation des qualités des aliments concerne l'ensemble du système de production et d'approvisionnement alimentaire. L'industrialisation de la chaîne alimentaire a été renouvelée par des innovations biotechnologiques et dans le même temps, des modes de consommation ont subi des transformations substantielles avec le développement des services en fin de chaîne alimentaire et à l'échelle mondiale la domination des supermarchés dans l'offre alimentaire en milieu urbain.

Les nouvelles normes qui apparaissent dans les systèmes de fourniture alimentaire mettent en relation les codifications des modes de production et les normes globales émergentes liées aux programmes inspirés par la durabilité, promus à la fois par les États, les mouvements sociaux et des ONG. Les normes de qualité alimentaire et les normes environnementales sont de parfaits exemples de la double dynamique de décentralisation (normes privées et volontaires) et de mondialisation (OMC et autres accords internationaux), dans la régulation des marchés. Ce nouveau régime de standardisation (ou d'innovation) est caractérisé par des initiatives multi-acteurs visant à mettre en place des normes à l'échelle mondiale, produits par produits (par exemple normes pour des forêts durables), il a tendance à renouveler les stratégies de marketing aux différents stades des filières agro-alimentaires, et à instituer des conditions d'entrée sur certains marchés.

Dans l'univers complexe de la qualification, en raison de l'élargissement des réseaux marchands et de l'acculturation alimentaire, les organismes privés de certification se développent comme une solution institutionnalisée à des problèmes mondiaux lorsque les conventions internationales sont absentes du domaine concerné comme c'est le cas pour les normes relatives à la durabilité ou pour l'établissement des propriétés précises associées à la définition de l'origine. Ils peuvent être également un moyen de contourner les règles de l'OMC limitant la capacité des États à faire respecter les exigences de production sur les produits qu'ils importent et dans ce cas, être soutenus par des accords bilatéraux entre gouvernements.

Le changement dans le mode de gouvernance des marchés et dans le régime de concurrence entre les acteurs des filières institue plusieurs types de forums où la spécification des produits et les normes sur les modes de production sont discutées et négociées entre les différents types d'acteurs, privés ou gouvernementaux, des experts scientifiques et des représentants d'ONG, qu'elles soient spécialisées ou non. Producteurs, transformateurs et détaillants mettent en jeu des ressources stratégiques au sein de forums de qualité, et suivent des comportements stratégiques connus sous le nom de « forum shopping », formalisé par les économistes comme un compromis stratégique entre le coût de la participation dans un forum de qualité particulier et le bénéfice qu'on peut en retirer (réputation de qualité collective).

Dans le cadre de la concurrence mondiale, un défi stratégique collectif pour les entreprises et pour les systèmes IG est de se positionner dans le ou les bons forum(s) de qualité (ou univers médiatiques) pour revendiquer les attributs de qualité. En d'autres termes, de positionner une entreprise ou un produit dans les univers de qualité qui orientent les normes de marché nécessite de participer au(x) forum(s) de qualité et de se référer aux organismes de certification, selon des niveaux variables de participation ou d'adhésion. La situation actuelle résultant de l'Accord sur les ADPIC offre des potentialités pour une multiplication des systèmes nationaux ou régionaux de reconnaissance et de protection des IG, ce qui contribue à la différenciation des forums de qualité.

IV – Analyse comparative des systèmes de production IG

L'intérêt, mais aussi la difficulté, sur le plan méthodologique, du programme Siner-GI est d'avoir une dizaine d'analyses de cas approfondies dans des contextes nationaux et géopolitiques et des produits très différents. Pour mener un travail comparatif, nous avons utilisé, de façon originale, le modèle « DPSR » (*Driving forces, pressures, state, responses*), généralement utilisé pour organiser les indicateurs sur l'environnement. A la dizaine de cas Siner-GI, ont été adjoints des cas européens connus des équipes Siner-GI. Ce modèle permet de structurer l'analyse selon une échelle analytique et spatio-temporelle. Ce travail a été conduit tant concernant le cadre juridique et institutionnel et la construction des dispositifs de protection (1.) que les trajectoires socio-économiques des systèmes de production et marchés.

Les « forces directrices », les « pressions », l'« état » (les éléments dynamiques actuels) et les réponses (qui dépendent de l'état) ont été d'abord identifiés à partir des études de cas, puis confrontés avec la littérature ; c'est avec des allers et retours entre analyses locales et l'analyse globale que ces éléments ont été définis en termes généraux.

The driving forces are of several natures: juridical/legal provisions especially regarding the conformity of national regulations to the TRIPs agreement or regional or bilateral agreements (D1), the compliance of market channels with usual sanitary standards (D2); conflicts regarding names protection and GI certification or control (D3); changes in the trade regime (D4, D6), including Agricultural policies Reform (D5) and non trade policies especially the Convention for the Biodiversity (D7).

1. Cadre juridique et institutionnel

<p>Forces directrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en conformité avec l'OMC ou, selon le cas, européanisation (Roquefort, Paprika, Kajmak, Jinhua) • Importance des questions sanitaires (Paprika, Kajmak, Chontaleno) • Usurpation ou fraude (Paprika, Rooïbos, Basmati, Tequila) • Changements dans la demande (Florida Oranges, Jinhua, Pampean Beef (Brazil), Pico Duarte Coffee) • Réforme des politiques Agricoles (Roquefort, Paprika, Kajmak, Rooïbos, Bleuets, Jinhua, Chontaleno, Melton Mowbray Pies) • Compétition entre différentes normes (Bleuets, Melton Mowbray Pies) • Conservation des Savoirs locaux et biodiversité (Roiboss) 	<p>Pressions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement (ou modification) de lois ou procédures pour les IG (au niveau national) (Roquefort, Kajmak, Melton Mowbray Pies) • Absence ou contradiction entre politiques (Paprika, Rooïbos, Basmati ?, Jinhua, Pico Duarte Coffee, Chontaleno) • Problèmes de mise en œuvre (Rooïbos, Basmati ?, Jinhua, Tequila, Pampean Beef (Brazil) Chontaleno) • Incohérence et/ou inconsistance et/ou conflits (Chontaleno) • Influence US (Kajmak, Bleuets, Florida Oranges, Tequila, Pampean Beef (Brazil), Pico Duarte Coffee, Chontaleno) • Influence Europe (Paprika, Kajmak, Pico Duarte Coffee, Melton Mowbray Pies)
<p>État</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de coordination entre office de la propriété intellectuelle et Ministère de agriculture (faiblesse de la coordination institutionnelle) • Hétérogénéité des attributs de qualité spécifique • Intérêt des consommateurs pour les produits « terroir » • Difficultés d'appropriation du concept IG • Échec du groupe d'initiative • Conflit entre marques et IG • Manque de ressources en services (absence d'organisme de certification national par exemple) ou manque dans la mise en œuvre des procédures • Fonctionnement satisfaisant du schéma GI 	<p>Réponses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la mobilisation des acteurs (coordination) : Renforcement du réseau IG ou formation de nouveaux groupes initiative (Paprika, Kajmak, Florida oranges, Pampean beef, Rooïbos, Basmati, Melton Mowbray Pies, Roquefort) • Par des modifications (ou mise en oeuvre) de la loi (formalisation cahier des charges et contrôle) (Roquefort, Bleuets, Jinhua, Pico Duarte, Kajmak, Paprika, Rooïbos) • Par des initiatives de marché (diversification) (Tequila, Bleuets) • Par des expertises et des fonds externes (Kajmak, Pico Duarte, Chontaleno)

Les réponses vont de la coordination des acteurs locaux, de la formation de (nouveaux) groupes d'initiative, de la mobilisation des potentialités des réseaux locaux par l'innovation sociale et/ou des fonds et une expertise extérieurs, à des évolutions du côté juridique avec

l'établissement de dispositifs de régulation et de mise en application (cahier des charges et dispositifs de contrôle) et à des initiatives en matière de mise en marché.

2. Trajectoires socio-économiques des systèmes de production et marchés

<p>Forces directrices</p> <ul style="list-style-type: none"> • Globalisation de la concurrence, développement des dispositifs d'assurance qualité, concentration dans les marchés à l'export • Changement politique structurel • Accroissement des niveaux de vie moyens ; demande pour la diversité, développement du tourisme • Accès aux marchés des pays du Nord (Europe notamment) • Libéralisation • Décentralisation / renforcement des autorités locales • Préservation biodiversité • Migrations internationales 	<p>Pressions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du prix matières premières ; questions de productivité ; compétition par les coûts • Crise de la valorisation du produit (perte du premium, déclin du volume produit) • Accroissement de la demande (crise sur le côté offre) • Demande de diversification • Importance des normes sanitaires • Nouveau cadre juridique
<p>Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversification du « Business Model » • Émergence d'une chaîne de valeur (locale, nationale ou internationale) et changement d'échelle • Intensification et/ou modernisation • Normes floues • Hétérogénéité qualitative 	<p>Réponses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Innovation par nouveaux produits ou nouveaux marchés • Innovation par intensification / modernisation • Innovation institutionnelle (définition ou clarification du standard) • Innovation institutionnelle: coordination horizontale • Innovation institutionnelle: coordination sectorielle

En considérant la globalisation de la concurrence, qui est une force directrice générale, les différents types de pressions identifiées déterminent quatre types de modèles de concurrence.

Table 1 : 6 Modèles de compétition

Modèles de concurrence	Cas	Types de systèmes et marchés
<i>Costs competition</i>	FLORIDA ORANGE, ROQUEFORT, TEQUILA, PAPRIKA	<i>Long and market chain, international market</i>
<i>Increasing demand (Supply side crisis)</i>	TEQUILA, BASMATI, BLEUETS, ROIBOSS, KAJMAK	<i>Rapid market enlargement, non stabilized chains</i>
<i>Diversification</i>	MILTON MOWBRAY, PAMPEAN BEEF, PICO DUARTE, ROIBOSS	<i>Micro project to respond to demand of diversified food (regional or specialized markets)</i>
<i>Standard implementation failure</i>	CHONTALENO, PICO DUARTE	<i>No clarified micro project (Local/regional)</i>

3. Scénarios

Le projet Siner-gi a présenté trois scénarios économiques alternatifs en décrivant le nouveau régime de commerce international et de concurrence, au regard de la place qu'occupent les standards IG en tant qu'outils marketing de différenciation des produits finaux (comment sont organisés les marchés, quels sont les objectifs des acteurs à travers l'organisation des marchés, comment les règles et outils juridiques IG sont ou pas utilisés ?). Nous avons appelé ces scénarios : convergence, divergence et pluralité. Le troisième scénario (pluralité) est celui le plus proche de la situation actuelle ; pour le définir, nous avons fait l'hypothèse de considérer cette situation comme un équilibre, alors que dans le monde réel, cette pluralité conduit à des tensions non négligeables. Nous avons confronté cette hypothèse avec : (1) l'hypothèse de l'unification du concept d'IG entre les représentations et les stratégies des parties prenantes, nécessitant une certaine convergence dans les lois nationales sur la concurrence, les systèmes de marques commerciales et les doctrines de protection des IG (scénario 1) ; et (2) l'hypothèse selon laquelle les préférences des consommateurs sont en train de changer, mais sans la reconnaissance d'une valeur significative aux IG en tant que signe de qualité (scénario 2). Les forces motrices qui influent sur la probabilité d'occurrence de chacun des trois scénarios ne sont pas limitées aux tendances de la demande, mais relèvent notamment des formes des processus de définition des normes, dans les initiatives privées ou publiques. Chaque scénario concerne à la fois l'avenir du standard IG (différentes conceptions de l'IG) et l'avenir de la relation entre l'IG et les autres standards de qualité.

Le troisième scénario économique est construit en considérant que la diversité des systèmes IG tend à se développer et postule le maintien de la diversité des forums qualité. Ce scénario est basé sur l'hypothèse de l'émergence d'un système pluraliste de fonctionnement du marché de la qualité composé d'identifiants issus d'initiatives publiques et privées à différents niveaux de gouvernance. Contrairement au deuxième scénario basé sur la domination des normes privées, le troisième accorde un rôle important aux initiatives collectives. Il suppose que l'IG, dans le sens large de l'accord ADPIC, garde sa capacité de structuration des marchés. Il suppose que « le marché » (aidé par les médias ...) est en mesure de faire des distinctions au sein d'une prolifération de signes et labels de qualité, favorisant ainsi une grande variété de modèles économiques et donc de modèles de développement local. Ce qui clarifie le marché est le système médiatique, incluant toutes les formes de diffusion des expériences des consommateurs ; système qui est toutefois sujet à des crises d'opinion. Des forums hybrides confrontent différents types d'initiatives locales sur la qualité fondée sur l'origine. Y compris dans l'Union européenne, il existe différents modèles de confiance des consommateurs et de perception des signes de qualité. L'Union européenne, pas plus que d'autres gouvernements, ne dispose pas de règles précises et claires pour mettre en œuvre les cahiers des charges pour les indications géographiques (accords sur les spécifications) et pour contrôler la manière dont les producteurs et les négociants utilisent le cahier des charges. Toutefois l'Europe peut prendre une certaine responsabilité en la matière, tant à travers les accords bilatéraux et les programmes de coopération que, sur le plan institutionnel, du fait de l'ouverture du registre européen sur lequel peuvent être inscrits les initiatives non européennes qui en font la demande.

La question de l'articulation entre standards de qualité est une question ouverte. En particulier, dans le cadre du commerce international, se pose la question de l'articulation de l'origine avec les standards sanitaires environnementaux. Il existe plusieurs façons de construire les liens entre ces types de normes : dans le régime juridique (pour toutes les IG s'inscrivant dans le cadre du standard) ; dans le cahier des charges, au niveau de chaque produit (en fonction des choix des acteurs, il s'agit alors de normes supérieures au minimum légal qui s'applique à tout produit, sous IG ou non), ou en utilisant des outils de marketing complémentaires et des normes privées ou publiques complémentaires. L'organisation de ces combinaisons est forum spécifique. S'agissant de la complémentarité avec les normes en matière d'environnement : on

peut considérer que l'introduction d'exigences environnementales dans le cahier des charges garantit un impact positif sur le développement durable et, ainsi, introduit la convergence au sein des régimes de qualité ; mais certains pourraient dire que les normes environnementales peuvent mieux se diffuser pour elles-mêmes et pour tous les produits (pas seulement pour les IG) et que cela n'a rien à faire dans le cahier des charges concernant la spécificité des produits IG. On peut dire que l'intérêt et l'originalité de la norme IG est que chaque cahier des charges est unique. Ainsi, la question est de savoir comment définir des règles générales prêtant attention au développement rural ou aux questions d'environnement lors de la définition d'un standard pour un produit IG.

V – Conclusions

L'économie politique des IG a changé en lien avec la différenciation de services sur les marchés alimentaires et l'émergence de mouvements sociaux et de politiques mettant en avant la biodiversité et le développement rural. Ces deux changements posent la question de l'intégration des politiques considérant la formalisation du lien à l'origine (le standard IG) comme un outil de développement rural ou de protection de la biodiversité et des savoirs traditionnels. Comment organiser le système d'IG, dans quelle mesure et à quel niveau du processus de qualification prendre en compte les questions de développement rural et de biodiversité ? La première finalité est à mettre en rapport avec les objectifs du Millénaire en particulier en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire ; en ce qui concerne l'UE, la question s'inscrit dans le cadre du Règlement de Développement Rural. La seconde finalité concerne l'interaction entre ADPIC et la Convention sur la Biodiversité. Mais elle concerne aussi les cahiers des charges relatifs au standard IG et la façon dont ils sont mis en œuvre en relation avec les standards concernant l'agriculture biologique, la préservation de l'environnement ou le commerce équitable. Cette question de l'intégration des politiques se pose aux différents niveaux des dispositifs institutionnels, international ou nationaux (ou Européen, ainsi que des systèmes de production et chaînes de valeur. Aux niveaux institutionnels, il s'agit des règles de conceptions des dispositifs, tandis qu'au niveau des systèmes productifs et de marché (cahiers des charges et règles opérationnelles de mise en marché), les questions d'intégration concernent notamment le management des ressources territoriales communes.

Tandis que dans le passé l'action publique était limitée à la protection légale des IG ; les nouvelles politiques de développement rural et les initiatives collectives, tant au Sud qu'au Nord utilisent, différemment, les IG en lien avec des objectifs de développement rural. Des politiques de soutien à des démarches IG ont trouvé de nouvelles justifications avec la reconnaissance d'impacts positifs des GI sur la production de biens publics territoriaux, dont la biodiversité. Le projet Siner-gi a permis de construire un cadre global et d'examiner plusieurs scénarios concernant le nouveau régime de concurrence internationale, en considérant la reconnaissance de l'origine et les IG comme un instrument de différenciation des marchés, dans une situation où les normes privées et publiques jouent un rôle important dans la dynamique globale des marchés.

La recherche est une composante du développement des IG. Les résultats obtenus invitent à une continuation du programme de recherche ; les aspects suivants peuvent notamment être identifiés :

- poursuivre l'analyse des dimensions collectives du management des IG et contribuer aux échanges de pratiques,
- approfondir les études d'impact sur le développement durable (nécessité d'un suivi de long terme),
- créer des indicateurs d'impact sur le développement rural,

- mesurer le poids de l'ensemble des dispositifs d'assurance qualité dans les échanges internationaux (par exemple dans l'espace euro-méditerranéen),
- analyser la diffusion de ces dispositifs selon les contextes ruraux.

Etudes de cas du programme Siner-gi

- Pico Duarte Coffee from Dominican Republic
Giovanni Belletti (DSE-UNIFI), Andrea Marescotti (DSE-UNIFI), Franck Galtier (CIRAD)
- Basmati Rice from India and Pakistan
Delphine Marie-Vivien (CIRAD), Georges Giraud (ENITAC)
- Rooibos Tea from South Africa
Estelle Bienabe (CIRAD), Dirk Troskie (Western Cape Department of Agriculture)
- Jin Hua Ham from China
Frederic Wallet (INRA Toulouse), Bertil Sylvander (INRA Toulouse), Guihong Wang (University of Toulouse / INRA), Yafan Sun (Yangzhou University)
- Pampa beef from Argentina
Marcelo Champredonde (INTA Bordenave), François Casabianca (INRA Corte)
- Gaúcho Pampa da Campanha Meridional Meat from Brazil
Claire Cerdan (CIRAD, UMR Innovation, Montpellier / UFSC Florianópolis), Delphine Vitrolles (University of Lyon 2 / CIRAD Montpellier), John Wilkinson (UFRRJ -Universidade Rural Federal do Rio de Janeiro, Rio de Janeiro), Luis Otavio Pimentel (UFSC - Universidade Federal de Santa Catarina, Florianópolis)
- Kajmak cheese from Serbia
Marguerite Paus (ETH Zurich), Magali Estève (AGRIDEA)
- Florida Oranges from United States
Elizabeth Barham (University of Missouri-Columbia), Sarah Bowen (University of Missouri-Columbia), Anna Perret (AGRIDEA), Erik Thévenod-Mottet (AGRIDEA)
- Blueberry Bleuets from Canada
Anna Perret (AGRIDEA), Erik Thévenod-Mottet (AGRIDEA)
- Chontaleno cheese from Nicaragua
Filippo Arfani (University of Parma), Sabrina Cernicchiaro (University of Parma), Maria Cecilia Mancini (University of Parma), Stefano Magagnoli

(University of Parma), Anna Chiara Matteo (University of Parma), Emilio J. Lopez (University of Juigalpa)

- Tequila from Mexico
Hielke S. van der Meulen (Wageningen University), Sarah Bowen (University of Missouri-Columbia)
- Paprika Kolocsa from Hungary
Talis Tisenkopfs (Latvia University), Gilles Allaire (INRA Toulouse), Barna Kovacs (Corvinus University of Budapest), Mathieu Ansaloni (INRA Toulouse)

Références

- Allaire, G., (2004).** Quality in economics: a cognitive perspective. In : Harvey M., McMeekin A., and Warde A. *Qualities of Food*. Manchester University Press, p. 61-93.
- Allaire G., (2005).** Des secteurs aux normes. Les "peurs alimentaires" et la régulation du "modèle anthropogénétique". *Economies et Sociétés*, série AG (Systèmes agroalimentaires), n°27, p. 93-954.
- Allaire G., Boyer R. (éds), (1995).** *La grande transformation de l'agriculture. Lectures conventionnalistes et régulationnistes*, Paris : INRA, 444 p. (Coll. Economie Agricole et Agro-alimentaire).
- Allaire G., Daviron B., (2008).** Régimes d'institutionnalisation et d'intégration des marchés : le cas des produits agricoles et alimentaires. In : Chiffolleau Y., Dreyfus F., Touzard J.M. (eds). *Les nouvelles figures des marchés agro-alimentaires : apports croisés de l'économie, de la sociologie et de la gestion*. Versailles : Quae. Journées d'études du GDR-CNRS (du 23-24 mars 2006; Montpellier)
- Allaire G., Sylvander B., (1997).** Qualité spécifique et innovation territoriale, *Cahiers d'Economie et Sociologie rurales*, n°44, p. 29-59.
- Arfini, F., Zanetti, C.M., (1997).** Typical Products and Local Development : The Case of Parma Area. In: Typical and Traditional Productions: Rural Effect and Agro-Industrial Problems. Proceedings of 52nd EAAE Seminar, Parma, June 19-21, 1997.
- Barham E., (2003).** Translating terroir: the global challenge of French AOC labeling, *Journal of rural studies*, vol. 19, p. 127-138.
- Barjolle D, Reviron S., Sylvander B., Chappuis J.-M., (2005).** Fromages d'origine : dispositifs de gestion collective. Actes du colloque international de restitution des travaux de recherche sur les Indications et Appellations d'Origine Géographiques. Produits agricoles et alimentaires d'origine : enjeux et acquis scientifiques. 17 et 18 novembre 2005. Paris.
- Barjolle D., Sylvander B., (2002).** Some Factors of Success for Origin Labelled Products in Agri-Food Supply Chains in Europe: Market, Internal Resources and Institutions, *Economies et Société*, Série Développement Agroalimentaire, septembre-octobre, n. 25, p. 1441-1461.
- Barjolle D., Thévenod-Mottet E., (2004).** Ancrage territorial des systèmes de production : le cas des Appellations d'Origine contrôlée. *Industries Alimentaires et Agricoles*, vol. 121, n°6, p. 19-27.
- Belletti G, Marescotti A., (2004).** Acteurs, stratégies et conflits dans les processus d'institutionnalisation des produits typiques de montagne: le cas du Lardo de Colonnata. Colloque « qualité, produits, terroir... montagne et mondialisation ». 26 novembre 2004. Chambéry.
- Bérard L., Cegarra M. et al., (2005).** *Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française*. Paris : IDDRI.
- Bérard L., Marchenay P., (2006).** Local products and geographical indications: taking account of local knowledge and biodiversity. *International Social Science Journal*, Cultural Diversity and Biodiversity, n. 187, p. 109-116.
- Bérard L., Marchenay P., (2004).** *Les produits de terroir. Entre cultures et règlements*. Paris : CNRS, 239 p.
- Brunori G., Rossi A., (2000).** Synergy and Coherence through Collective Action: Some Insights from Wine Routes in Tuscany, *Sociologia Ruralis*, October, vol. 40, n. 4.
- Brunsson N., Jacobsson B. (Dir.), (2000).** *A world of standards*. Oxford : Oxford University Press.

- Busch L., Hatanaka M., Bain C., (2005).** Third-party certification in the global agrifood system, *Food Policy*, vol. 30, p. 354-369.
- Casabianca F., Sylvander B., Noël Y., Béranger C., Coulon J.B., Roncin F., (2005).** Terroir et Typicité : Deux Concepts-Clés des Appellations d'Origine Contrôlée. Essai de Définitions Scientifiques et Opérationnelles. Conference presentation, INRA-INAO Conference, Paris, Novembre, 2005.
- Regulation (EEC) (1992).** N° 2081/92 of 14 July 1992 on the protection of geographical indications and designations of origin for agricultural products and foodstuffs, replaced by Regulation 510/2006 of 20 March 2006.
- Coutre-Picard L., (1999).** Impact économique des filières fromagères AOC savoyardes. *Purpan*, n° 191, p.135-153.
- Daviron B. and Ponte S., (2005).** *The Coffee Paradox: Commodity Trade and the Elusive Promise of Development*. London and New York: Zed Books.
- De Roest K., Menghi A., (2002).** The production of Parmigiano-Reggiano cheese. In : Douwe van der Ploeg J., Long A., Banks J. *Living Countrysides. Rural development process in Europe: the state of the art*. Elsevier. p. 73-82.
- Frayssignes J., (2005).** Les AOC dans le développement territorial, une analyse en termes d'ancrage appliquée aux cas français des filières fromagères. Thèse de Géographie : ENSAT Toulouse, Ecole doctorale TESC.
- Fulponi L., (2006).** Private Voluntary Standards in the Food System: the Perspective of Major Food Retailers in OECD Countries, *Food Policy*, vol. 31, p. 1-13.
- Hauwuy A., Delattre F., Roybin D., Coulon J.-B., (2006).** Conséquences de la présence de filières fromagères bénéficiant d'une Indication Géographique sur l'activité agricole des zones considérées: l'exemple des alpes du Nord. *INRA Production Animales*, vol. 19, (5). p.371-380
- Henson S., Reardon T., (2005).** Private agro-food standards : implications for food policy and the agri-food system, *Food policy* 30 (2005) 241-253.
- Hinrichs C.C. (2000).** Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agriculture market, in: *Journal of Rural Studies*, vol. 16, p. 295-303
- Hirczak M., Mollard A., (2004).** Qualité des produits agricoles et de l'environnement : le cas de Rhône-Alpes. *Revue d'économie régionale et urbaine*, n. 5, p. 845-868.
- Hughes, J., (2006).** Champagne, Feta, and Bourbon: the Spirited Debate About Geographical Indications. *Hastings Law Journal*, vol. 58, p. 299, Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=936362>
- Josling T., (2006).** The War on Terroir: Geographical Indications as a Transatlantic Trade Conflict. *Journal of Agricultural Economics*, vol. 57, n°3, p. 337-363.
- Lerner J., Tirole J., (2006).** A Model of Forum Shopping, *American Economic Review*, September, vol. 96, n°4, p. 1091-1113.
- Loureiro M. L., McCluskey J.J. (2000).** Assessing consumer response to protected geographical identification labelling, *Agribusiness*, vol. 16, n. 3, p. 309-20.
- Marescotti A., Belletti G., Tregear A., Arfini F., (2008).** Protecting and valorising GI systems in the light of rural development. Institutional setting and policies, Sharing views on quality products linked to geographical origin. How can they contribute to rural development?, FAO SENER-GI meeting, Rome, 31 Jan – 1 Feb. 2008
- Nair L. R. and Kumar R., (2005).** *Geographical Indications, A search for Identity*. Delhi : LexisNexis Butterworths.
- Olszak N., (2007).** *L'appellation d'origine, un bien sublime?* Paris : Litec et Dalloz. Etudes offertes au doyen Philippe Simler.
- Ostrom E., Schlager E., (1992).** Property-Rights Regimes and Natural Resources: A Conceptual Analysis, *Land Economics*, vol. 68, n°3, p. 249-262.
- Paus M., Réviron S., (2008).** Mesure des effets sur le développement rural durable des initiatives agroalimentaires : enseignement de deux cas suisses, to be published in *Economie Rurale*, n° spécial Suisse.
- Pecqueur B., (2001).** Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, *Économie rurale*, n°261, p. 37- 49.

- Rangnekar D., (2004).** *The Socio-Economics of Geographical Indications, A Review of Empirical Evidence from Europe.* UNCTAD/ICTSD Capacity Building Project on Intellectual Property Rights and Sustainable Development. 52 p. (Issue Paper, n°8).
- Reardon T., Codron J.M., Bush L., Bingen J., and Harris C., (2001).** Global Change in agrifood grades and standards: agribusiness strategic response in developing countries, *International food and agribusiness management review*, vol. 2, number 3.
- Regulation (EEC) N° 2081/92** of 14 July 1992 on the protection of geographical indications and designations of origin for agricultural products and foodstuffs, replaced by Regulation 510/2006 of 20 March 2006.
- Sage C., (2003).** Social embeddedness and relations of regard: alternative 'good food' networks in south-west Ireland, *Journal of Rural Studies*, January, vol. 19, n° 1, p. 47-60.
- Sonnino R., Marsden T., (2006).** Beyond the divide: rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe, *Journal of Economic Geography*, vol.6, n°2, p. 181-199.
- Sylvander B, Allaire G., Belletti G., Marescotti A., Thevenod-Mottet E., Barjolle D., Tregear A., (2006).** Les dispositifs français et européens de protection de la qualité et de l'origine dans le contexte de l'OMC : justifications générales et contextes nationaux. *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 29, n°1.
- Thevenod-Mottet E., (2006).** *Legal and Institutional issues related to GI: report.* SINER-GI (WP 1), <http://www.origin-food.org/2005/upload/SIN-WP1-report-131006.pdf>
- Thevenod-Mottet E., Marie-Vivien D., (2005).** Quelle reconnaissance pour les indications géographiques des pays tiers en Europe ? Enjeux, suite au rapport du groupe spécial de l'OMC. Communication au colloque SFER « Au nom de la qualité : Quelle(s) qualité(s) demain, pour quelle(s) demandes(s) ? », 5 et 6 octobre 2005, Clermont-Ferrand (France)
- Tregear A., (2003).** From Stilton to Vimto: Using Food History to Re-think Typical Products in Rural Development. *Sociologia ruralis*, vol. 43, n°2, p. 91-108.
- Tregear A., (2007).** Proximity and typicity: a typology of local food identities in the marketplace, *Anthropology of Food*, S2, Mars 2007, From local food to localised food/De produits locaux à produits localisés, <http://aof.revues.org/document438.html>
- Tregear A., Arfini F., Belletti G., Marescotti A., (2007).** Regional foods and rural development: The role of product qualification, *Journal of Rural Studies*, vol. 23, p. 12–22.
- Van der Meulen H.S., (2007).** A Normative Definition Method for Origin Food Products, *Anthropology of Food*, S2 - Special issue on local food products and systems, <http://aof.revues.org/index406.html>
- Wilkinson J., (2006).** The mingling of markets, movements and menus: the renegotiation of rural space by NGOs, social movements and traditional actors. Paper for the International Workshop: Globalisation: Social and Cultural Dynamics. 23/03/2006, Rio de Janeiro

Notes

1. *Strengthening International Research on Geographical Indications: from research foundation to consistent policy.* www.origin-food.org
Premier coordinateur scientifique du projet : Bertil Sylvander (2005-2007), puis Gilles Allaire (2007-2008). Liste des coordinateurs scientifiques des groupes de tâches : Gilles Allaire (INRA Toulouse), Filippo Arfini (University of Parma), Dominique Barjolle (AGRIDEA), Giovanni Belletti (DSE-UNIFI), Andrea Marescotti (DSE-UNIFI), Bertil Sylvander (INRA), Erik Thévenod-Mottet (AGRIDEA), Talis Tisenkopfs (University of Latvia), Angela Tregear (UNED), Hielke van der Meulen (University of Wageningen) ; assistant pour l'animation du projet : Frédéric Wallet.
2. **Responsabilité** : Le consortium SINER-GI tient à remercier la Communauté Européenne pour sa contribution financière au STREP SINER-GI (SSPE-CT-2005-006522) dans le cadre du 6^e PCRD.
Les opinions exprimées dans cette contribution par le coordinateur et les membres du projet SINER-GI sont de la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions de la Commission européenne. Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait de ces informations.
3. Voir la liste en annexe.
4. Voir la bibliographie sélectionnée en fin de texte.